



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Communiqué suite au CSA PJJ du 11 juillet 2023 et à la demande d'audience des titulaires de la promotion issue de la Formation Statutaire Educateurs.trices 22/23

Le SNPES-PJJ/FSU a décidé de quitter le Comité Social Administratif PJJ qui portait sur la suite du bilan social.

En ouverture de ce CSA PJJ, nous avons porté la revendication des titulaires de la FSE 2021/2023 d'être entendus en audience ce jour pour obtenir un nombre supplémentaire de postes, car à ce jour il leur est proposé 106 postes pour 102 titulaires.

Les autres promotions 2023 (DS, CADEC, éducateur.ices sur titre ont obtenu une moyenne de 15 % de postes supplémentaires. Le SNPES-PJJ/FSU revendique, au regard du nombre considérable de postes vacants, notamment éducatifs, un pourcentage supérieur. Ce qui a été obtenu aussi les années passées pour les promotions d'éducateurs.trices. Le tract du 7 juillet de la section SNPES-PJJ/FSU FSE 22/23 précise bien les raisons pour lesquelles les collègues demandent l'augmentation du nombre de postes, à savoir garantir davantage de places, notamment dans les hébergements collectifs qui font partie des structures les plus en souffrance.

Pour le SNPES-PJJ/FSU, parler du bilan social avec l'administration en faisant fi de la demande de la FSE 22/23 au lendemain de leur titularisation est une aberration totale.

Ce matin, dans un climat tendu, la SDRHS a refusé l'ouverture de postes supplémentaires en réaffirmant encore une fois le pouvoir discrétionnaire de la DPJJ quant aux choix opérés, adoptant une posture de fermeture.

Refuser une audience en urgence à la première organisation syndicale de la PJJ pour accompagner une délégation de nouveaux titulaires de la PJJ, est du jamais vu dans cette administration.

Avec une promotion qui a connu 20 démissions, 15 non titularisations et de nombreuses prolongations de stage, qui a été mise sous pression à l'instar des trois dernières promotions avec la passage aux 18 mois de formation en lieu et place des 24 mois, comment comprendre la surdité de l'administration ?

C'est un bien mauvais signal envoyé aux personnels.

Le SNPES-PJJ/FSU interpelle la directrice de la PJJ sur cette situation particulièrement grave qui accentue davantage une forme de mépris envers les professionnel.les.

**Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire**

54 rue de l'Arbre sec – 75 001 PARIS

Tél : 01 42 60 11 49

site : <https://snpespjj.fsu.fr/> Mail : snpes.pjj.fsu@mailo.com

<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjsfu-1168350556516481/?fref=nf>